

United Nations

Nations Unies

UNRESTRICTED

GENERAL
ASSEMBLY

ASSEMBLEE
GENERALE

A/790
9 décembre 1948
FRENCH
ORIGINAL: RUSSIAN

Troisième session
PREMIERE COMMISSION

Dual distribution

QUESTION DE L'INDEPENDANCE DE LA COREE

Union des républiques socialistes soviétiques : Projet de résolution
tendant à la suppression de la Commission temporaire des
Nations Unies pour la Corée

L'ASSEMBLEE GENERALE,

RECONNAISSANT que la Commission temporaire des Nations Unies pour la Corée, créée par la décision de l'Assemblée générale du 14 novembre 1947, n'a pas contribué, par l'activité qu'elle a déployée pendant la période écoulée, à liquider les conséquences néfastes de la domination prolongée du Japon en Corée, ni à réaliser l'objectif que constitue la restauration de la Corée en tant qu'Etat démocratique indépendant, ni à créer des conditions favorables au développement de ce pays sur des bases démocratiques;

CONSTATANT que l'activité de la Commission qui a entrepris de surveiller les élections organisées en Corée du Sud en mai 1948 par les autorités militaires des Etats-Unis d'Amérique, non seulement n'a pas contribué à faire tenir des élections libres, mais qu'elle a, au contraire, eu pour conséquence que les élections en Corée du Sud se sont déroulées dans une atmosphère d'oppression policière et de mesures répressives ;

ESTIMANT que l'existence de la Commission est utilisée pour masquer une politique antidémocratique et pour instituer en Corée du Sud un régime réactionnaire et hostile au peuple, ainsi que pour démembrer la Corée et pour écraser les forces démocratiques au sein du peuple coréen, ce qui est en contradiction avec les principes et les tâches de l'Organisation des Nations Unies ;

DECIDE de supprimer la Commission temporaire des Nations Unies pour la Corée.

1p.